

N° 0006

La Directrice générale

Saint-Ouen-sur-Seine, le 16 janvier 2026

Madame Maryline Berlin
Présidente de l'association des parents
Lycée français Charles de Gaulle
35 Cromwell Road
Londres
Royaume-Uni

Objet : votre courrier en date du 12 octobre 2025

Madame la Présidente,

C'est avec attention que j'ai pris connaissance de votre courrier au sujet de la demande de gel des frais de scolarité pour les deux prochaines années au Lycée français Charles de Gaulle.

Nous avons arrêté pour l'an prochain la décision d'augmenter de façon maîtrisée les droits de scolarité à hauteur de 2 %, ce qui représente une augmentation inférieure à l'inflation. En effet, selon l'Office for National Statistics (ONS), le taux d'inflation annuel du Royaume-Uni, mesuré par l'indice des prix à la consommation (CPI), était d'environ 3,2 % en novembre 2025 en variation sur douze mois.

Ainsi, la demande formulée par les parents de ne pas se baser uniquement sur l'inflation et de tenir compte de l'impact de la TVA sur les frais de scolarité, acquittés par les familles, a été entendue.

Nous continuerons à être attentifs à cette question.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes salutations distinguées.


Claudia SCHERER-EFFOSSE